



S.I.R.D.  
28 rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **26-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 06 octobre 2015**

Le six octobre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué par le Président s'est réuni au siège du syndicat, 28 rue de la liberté à Fontaine

**Date de convocation** : 14 septembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24      Présents : 16      Votants : 21

**Présents** : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, J. DE REGGI (pv N. VIEU), G. DINI (pv C. LANCELON-PIN), MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS, K. GAILLARD, G. JULLIEN, M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pv R. OCCHINO), P. RIGAULT, D. ROUX (pv JM. CAMACHO), G. SALLET (pv S. CIALDELLA), J. TESSAIRE, JP TROVERO.

**Absents excusés** : N. BRITTES, JM CAMACHO, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, R. DI BENEDETTO, C. LANCELON-PIN, R. OCCHINO, N. VIEU.

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**Secrétaire de Séance** : Denis ROUX

**Rappel du quorum** : 13

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE-  
Election du Vice-Président

**Rapporteur** : Guy JULLIEN

Le six octobre à dix-huit heures

Se sont réunis les membres du comité syndical du SIRD, sous la présidence de M. Guy JULLIEN

Étaient présents : 16 membres

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : 8 membres

M. Jean-Marie CAMACHO a donné pouvoir à M. Denis ROUX pour voter en son nom.

M. Sylvain CIALDELLA a donné pouvoir à M. Gilbert SALLET pour voter en son nom.

Mme Christine LANCELON-PIN a donné pouvoir à M. Gérard DINI pour voter en son nom

M. Robert OCCHINO a donné pouvoir à M. Marcel REPELLIN pour voter en son nom

Mme Natacha VIEU a donné pouvoir à Mme Josiane DE REGGI pour voter en son nom

M. Denis ROUX a été désigné comme secrétaire de séance.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

En application de l'article L5211-1, qui renvoie à l'article L 2121-21 le président a soumis au vote le principe de procéder à l'élection des vice-présidents par un vote à mains levées. Proposition adoptée à l'unanimité du comité syndical.

Vu la délibération n°26-14, portant création de 5 postes de vice-présidents

Considérant la démission de M. Philippe EVRARD en date du 31.05.2015, 4<sup>ème</sup> vice-président du SIRD élu par délibération n° 28-14,

Il convient d'élire un nouveau vice-président

1) Il est ainsi procédé à l'élection du 4ème vice-président

**Premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants.....	21
c. Nombre de suffrages exprimés .....	21
d. Majorité absolue.....	13

A obtenu :

- Christian COIGNÉ : 21 voix

- Christian COIGNÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème vice-président

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 7 octobre 2015

Le Président,

GUY JULLIEN

